FAQ

Qui peut souscrire à cet emprunt obligataire?

- Citoyens sénégalais résidants et investisseurs privés de l'UEMOA
- Membre de la diaspora sénégalaise et africaine
- Investisseurs institutionnels de l'UEMOA
- Entreprises privées de l'UEMOA
- Personnes physiques résidants UEMOA et hors UEMOA
- Investisseurs institutionnels hors UEMOA

A quoi servent les fonds collectés?

Cette émission obligataire vise à financer les besoins de trésorerie prévus dans la Loi de Finances Rectificative 2025 et soutenir les projets stratégiques de l'Agenda national de transformation « Sénégal Vision 2050 ».

Y-a-t-il des frais à la souscription?

Non. Aucun frais n'est perçu à la souscription. Cependant des droits de garde vont être appliqués par les SGI/Banques teneurs de comptes.

Quand et comment percevrai-je mes intérêts?

Les intérêts sont versés tous les 6 mois (paiement semestriel). Le remboursement du capital dépend de la tranche choisie (in fine ou par amortissement constant après différé).

